Droits Quotidiens

Je loue un logement social et mes voisins font du bruit jour et nuit, la société ne fait rien, que puis-je faire (Wallonie) ?

Mise à jour : Mercredi 11 août 2021
Région wallonne

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

En principe, la SLSP ou la SWL n'interviennent pas dans les conflits de voisinage.

Lorsque vous êtes face à un problème de voisinage, plusieurs solutions s'offrent à vous.

- **Discussion**

Votre voisin n'a pas toujours conscience des désagréments qu'il vous cause. Il peut s'avérer judicieux de lui en parler, pour qu'il remédie à cette situation.

- **médiation**

Vous pouvez vous adresser à une personne extérieure pour qu'elle règle votre conflit de voisinage.

Cette personne essayera de désamorcer le conflit et de trouver une solution. Essayer par exemple de contacter le service de médiation de votre commune, le référent social de votre logement, le concierge, etc.

Dans tous les cas, la personne ne sera pas l'arbitre de votre conflit mais facilitera le dialogue entre vous.

- **Police**

Vous pouvez porter plainte à la police pour tapage nocturne. Ces plaintes restent souvent sans suite, mais elles peuvent provoquer un déclic chez votre voisin, ou parfois envenimer la situation…

- **Juge de Paix**

Le juge de paix est compétent pour trancher les conflits de voisinage. Vous pouvez demander une conciliation.

Si la conciliation est impossible, vous demandez au juge de paix de trancher le conflit. Il ne peut pas expulser votre voisin, mais il peut par exemple lui demander de vous dédommager ou l'obliger à respecter votre tranquillité sous peine d'astreinte.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Article 24 du contrat-type de bail de logement social (annexe 5 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public).

Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

Les documents types

Modèle de contrat de bail de logement social (Région wallonne) - annexe 5.

Brochure : Habiter un logement social - janvier 2024 éditée par la Société Wallonne de Logement.